

Contrat de certification

Entre :

L'association FIDJI, association de loi 1901 à but non lucratif, enregistrée sous le n°51328161800019 et dont le siège social est situé 48 rue de la Bienfaisance à PARIS 75008, représentée aux fins des présentes par M. Eric BOUVIER, Secrétaire Général.

Ci-après dénommée « l'Association FIDJI »

Et

La société nom-de-la-société
au capital de montant-du-capital €,
enregistrée au RCS de Lieu-d'enregistrement sous le n° numéro RCS,
dont le siège social est situé adresse-siège-social,
représentée aux fins des présentes par nom-du-dirigeant, titre-du-dirigeant (Président,...),
né(e) le date-naissance-dirigeant

Ci-après dénommée « la Société »

Ci-après conjointement dénommées « les Parties »

L'Association FIDJI a été créée le 20/02/2009 aux fins de concevoir, mettre en œuvre et faire évoluer un format d'inter-échange de données électroniques dans le domaine de l'immobilier, l'acronyme signifiant « Format d'Inter-échange de Données Juridiques et Immobilières ».

La première version (version 1.0) de cette norme a été officiellement publiée le .

La version actuelle est numérotée 3.0

La Société est *(activité de la société) exemple : « La société est un éditeur de logiciels informatiques et commercialise notamment le produit »*, *nom-du-produit*, dédié à la gestion immobilière. Après avoir développé un module d'exportation de données selon les critères édictés par la norme FIDJI, la Société a demandé auprès de l'Association FIDJI la certification de son produit *nom-du-produit*. Le présent document atteste de l'obtention de cette certification, en précise les modalités ainsi que les droits et obligations qui en découlent.

1- Date et conditions de l'obtention de la certification

a. Prix de la certification

Les travaux de certification font l'objet d'un devis préalable.

b. Adhésion et paiement des cotisations

L'Association FIDJI reconnaît que la Société figure parmi ses adhérents et qu'elle est à jour de ses cotisations.

L'Association atteste également du fait que la Société s'est acquittée auprès d'elle du paiement du prix de la certification.

c. Date du test

Le test de certification a été réalisé en date du *date-de-la-certification* dans les locaux de la Société, situés *lieu-de-réalisation-de-la-certification*. Le test a été réalisé en présence de *nom de l'intervenant de l'Association FIDJI*, représentant technique de l'Association FIDJI, qui atteste de la conformité de la réalisation du test.

d. Description du test effectué

Le test a consisté à réaliser les opérations suivantes :

- A partir du kit de certification mis à disposition par l'Association FIDJI, comportant un document *Plan de certification* de la version 3.0 du format FIDJI :

Ce document se présente sous la forme d'un fichier Excel décrivant les données relatives à des Biens « étalon », et comporte les informations se rapportant à ces biens, aux tiers, aux Lots et tantièmes, aux baux et aux flux financiers de dépenses et recettes.

- L'éditeur du logiciel candidat à la certification a enregistré les données du document *Plan de certification* à l'aide des interfaces de saisie et des processus d'exploitation « standards » du progiciel tels qu'ils sont mis à disposition des utilisateurs opérationnels. La version certifiée est une version stabilisée déjà livrée en production aux utilisateurs.
- Cette étape d'acquisition a été suivie par la mise en œuvre du processus également « standard » d'export des données du jeu de test saisi sous la forme d'un fichier XML FIDJI aux normes décrites par l'association, pour la version à certifier.
Ce fichier a été communiqué à l'Association FIDJI pour expertise.
- L'association a procédé aux contrôles suivants :
 - Le fichier XML produit respecte les normes du W3C, il est « bien formé » et « validé » par le schéma de contrôle XSD référent pour la version 3.0 du modèle FIDJI.
 - L'association FIDJI a réalisé ensuite une évaluation qualitative et quantitative des données présentes dans le fichier résultat, pour les informations déclarées par les collèges métiers comme étant obligatoires, souhaitables et facultatives.
 - Un tableau récapitulatif de ces résultats a été communiqué au candidat qui a pu rectifier la saisie ou le processus d'exploitation pour effectuer une seconde présentation.
- Le fichier résultat considéré conforme à la norme FIDJI, pour un périmètre fonctionnel annoncé par l'éditeur et vérifié par l'association, sera alors publié sur la page « Certification » du site internet FIDJI <http://www.format-fidji.org/fidji/la-certification-fidji.html> pour la version du progiciel et de la norme FIDJI ayant fait l'objet du test.

e. Réserves éventuelles ou absence de réserve

Aucune (ou) réserve *n'a été* prononcée par l'Association et la certification a donc pu avoir lieu.

2- Portée de la certification

a. Logiciel certifié, version de FIDJI certifiée

Le logiciel qui a obtenu la certification répond à la description suivante :

- Nom commercial : *nom-du-produit*
- N° de version majeur : *n°-de-version*
- Date de première commercialisation de cette version : *date*
- N° de compilation : *n°-de-version-proiciel*
- Editeur : *raison-sociale-éditeur*

La version de fichier FIDJI généré est la suivante : 3.0

b. Périmètre couvert

Le périmètre qui a été certifié est le suivant :

Progiciel & versions	Editeur	Fichier généré	Version FIDJI	Etat locatif	Charges et recettes	Expertise
<i>PROGICIEL V99.99</i>	<i>Editeur</i>	<i>Version format</i>	<i>Fichier-XML-généré</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

3- Durée et modalités de renouvellement de la certification

a. Durée de la certification

La certification est maintenue pour toute la durée de vie du produit dans sa version certifiée. Elle pourra toutefois être suspendue ou annulée par l'Association FIDJI si le produit ou l'éditeur cesse de remplir ses obligations décrites au chapitre suivant.

b. Renouvellement pour les versions majeures du logiciel

Si une nouvelle version majeure du logiciel *nom-du-proiciel* est publiée par la Société, la certification ne lui sera pas acquise (pas de transmission d'une version majeure à l'autre). Un nouveau test de certification devra être réalisé, dans les conditions tarifaires en vigueur au moment de la demande.

c. Mise à jour pour des versions intérimaires du logiciel

Si l'éditeur souhaite passer un nouveau test de certification pour son produit dans le même numéro de version majeure (augmentation du périmètre couvert par le logiciel, ou bien certification sur une

nouvelle version du format FIDJI par exemple), il pourra en faire la demande auprès de l'Association FIDJI, qui lui indiquera alors un tarif spécifique à ce type de test.

4- Droits et obligations des Parties

- a. L'Association FIDJI s'engage à mettre à jour la page des logiciels certifiés sur son site (adresse actuelle : <http://www.format-fidji.org/index.php/fr/qui-sait-parler-en-fidji/>) afin d'informer clairement le public sur la délivrance de cette certification à la Société.
- b. L'Association accepte d'effectuer une opération de communication conjointe sur l'obtention de cette certification par la Société, dans la mesure où cette opération ne nécessite pas de dépenses pour l'Association.
- c. La Société est autorisée à utiliser le logo « Certifié FIDJI », reproduit en annexe de ce document, sur tout support (documentation, web, newsletter, panneaux muraux...) dès lors qu'il est clairement associé au produit certifié (et non à la Société). Ce logo reste la propriété de l'Association FIDJI, qui sera seule juge de sa bonne utilisation par la Société et pourra demander à la Société de le retirer d'un ou plusieurs supports si elle estimait qu'il était détourné de sa vocation première.
- d. La Société s'engage à mettre un lien sur son site internet vers la page de certification de son produit sur le site de l'Association FIDJI, et à tenir ce lien à jour.
- e. Compatibilité ascendante :
 - i. La Société s'engage à maintenir la compatibilité de son produit certifié dans chaque patch, correctif, version mineure portant le même numéro de version majeure. Le non-respect de cet engagement conduira l'Association à suspendre ou annuler la certification du logiciel.
 - ii. La Société s'engage à maintenir la compatibilité ascendante de son produit certifié avec les futures évolutions de la norme FIDJI, dès lors qu'elle en demandera la certification.

5- Responsabilités

- a. L'association FIDJI ne garantit en rien le bon fonctionnement du logiciel certifié. L'obtention de la certification indique uniquement qu'à la date du test, ce logiciel a été en mesure de répondre au cahier des charges de la certification.
- b. La Société renonce à toute recherche en responsabilité de l'Association FIDJI en cas d'anomalie survenue dans l'utilisation de fichiers au standard FIDJI.

Fait à Paris, le Date

Pour l'Association FIDJI
Représentant : Eric BOUVIER
Signature :
Cachet :

Pour la Société
Représentant : Nom-du-représentant
Signature :
Cachet :